

L'océan en communs

Épuisement des ressources, appropriation et communautés *

Par Fabien LOCHER

Chargé de recherche au CNRS, EHESS

Les océans et leurs ressources en poissons ont longtemps été vus comme des exemples parfaits de « communs » (*commons*), dans le sens que le biologiste Garrett Hardin et ses continuateurs ont d'abord donné à ce terme. Ils ont ainsi été abordés, dans cette perspective, en tant qu'entités en libre accès vouées à la « tragédie des communs ». Ce raisonnement est venu guider et justifier la mise en place de régulations *top-down* des activités de pêche littorale. Mais, en réaction, les sciences sociales ont mis au jour, à partir des années 1970, un continent entier de pratiques, pour certaines très anciennes, pour d'autres plus récentes, de gouvernement communautaire des ressources et des écosystèmes marins. Ces « communs de la mer », dans le sens cette fois d'institutions structurées organisant l'exploitation et la conservation des milieux, pourraient être déployés, en synergie avec des régulations étatiques décentralisées, pour faire face au défi de l'épuisement des pêches mondiales.

Le Earth Day est la plus grande mobilisation publique qu'ait connue le mouvement environnementaliste. Il fut l'apogée de la première vague militante qui, aux États-Unis et en Europe, a vu le jour à partir du milieu des années 1960 pour défendre l'intégrité des écosystèmes et la préservation des espèces et pour dénoncer les pollutions industrielles et l'épuisement des ressources ⁽¹⁾. Le 22 avril 1970, en ce « jour de la Terre », les étudiants du campus de l'University of Illinois se sont donné rendez-vous pour assister à la conférence d'un biologiste dont la renommée est grandissante. Garrett Hardin est un chercheur et un militant : deux ans plus tôt, en décembre 1968, il signait dans la revue *Science* un article qui devait faire sa gloire ⁽²⁾. Il y décrivait le mécanisme de ce qu'il nommait la « tragédie des communs » (*the tragedy of the commons*). Considérons, disait-il, un pâturage exploité en commun : chaque éleveur qui y rajoute une bête peut la faire engraisser et la revendre et toucher un gain de +1. D'un autre côté, cette bête additionnelle broute l'herbe commune : chaque animal du pâturage en a donc moins à sa disposition et maigrit un peu. Toutefois, et c'est le point essentiel, cet effet négatif est partagé entre toutes les bêtes, là où la vente de l'animal supplémentaire ne profite qu'à son propriétaire. Ce dernier gagne +1, mais perd seulement une fraction de -1 ⁽³⁾. Il fait toujours un bénéfice, il a donc toujours intérêt à étendre son troupeau. Mais, d'ajout en ajout, le pâturage est surexploité, jusqu'à sa destruction. C'est la conclusion de Hardin : il y a incompatibilité, selon lui, entre commun et durabilité.

En ce jour du Earth Day, Hardin adapte son raisonnement pour l'appliquer à une ressource qui lui semble être le commun par excellence : les poissons des mers du globe. Les espaces marins, on le sait, n'admettent ni cadastre ni propriété privée : on ne peut pas posséder la mer. Les États y exercent des prérogatives de souveraineté, entières sur les eaux territoriales, partielles sur les espaces que l'on appellera, à partir de 1982, des Zones économiques exclusives. Mais si ces prérogatives permettent d'exclure certains acteurs (typiquement, les pêcheurs étrangers), ces eaux n'en restent pas moins ouvertes à tous les nationaux, sans exclusive. Le reste des mers, lui, est absolument libre. En 1970, Hardin applique son raisonnement pour analyser ce qu'il dénonce comme une surexploitation des pêcheries mondiales. Il y a un risque exorbitant, explique-t-il, à assister à une course effrénée aux ressources en mer : sa nature de commun présage d'une « tragédie des communs » à venir.

À ces sombres présages publics, répond une littérature économique beaucoup plus technique qui a déjà

* La recherche présentée dans cet article a reçu le soutien du Projet ANR GOVENPRO (ANR-14-CE03-0003).

(1) ROME A. (2014), *The Genius of Earth Day. How a 1970 Teach-In Unexpectedly Made the First Green Generation*, New York, Hill and Wang.

(2) HARDIN G. (1968), "The tragedy of the commons", *Science* 162, 13 décembre, pp. 1243-1248.

(3) Cette fraction correspond à la perte de viande liée à l'amaigrissement de ses bêtes.

Photo © iStock/GETTY IMAGES



Chalutier à tangons pour la pêche à la crevette.

« Chacun a intérêt à capturer les bancs de poissons avant tous les autres : cette course sans fin produit une dissipation de la rente économique (une catastrophe sociale) et une surexploitation (une catastrophe écologique). »

commencé à décrire les ressources marines comme intrinsèquement vouées à la surexploitation. L'économiste H. Scott Gordon, de l'Université d'Ottawa, a été le premier à théoriser cet état de fait, dans ses travaux pour le Department of Marine and Fisheries canadien. Parce qu'ils sont en état de *common property*, explique-t-il, chacun a intérêt à capturer les bancs de poissons avant tous les autres : cette course sans fin produit une dissipation de la rente économique (une catastrophe sociale) et une surexploitation (une catastrophe écologique)⁽⁴⁾. Ce raisonnement est central chez les experts, les gouvernements et les institutions internationales appelés, dans les années 1960, 1970 et 1980, à se prononcer sur des questions de ressources marines, d'aménagement du littoral et de régulation des pêches⁽⁵⁾.

Or, les alertes se multiplient, dans les années 1960, à propos d'une surexploitation des stocks mondiaux. Les décennies post-1945 ont été celles d'une euphorie dans le secteur des pêches : bateaux bon marché (effet du recyclage de ceux construits au titre de l'effort de guerre), radar et sonar, subventions massives des États⁽⁶⁾. Les prises explosent. Vingt ans plus tard, les effets commencent à se faire ressentir : on a trop pêché. Certaines zones se vident complètement. Les captures marquent le pas. Les prises sont de plus en plus petites en termes de taille, ce qui signe une atteinte au potentiel reproducteur des populations. Au début des années 1970, l'effondrement du stock de poissons des Grands bancs de Terre-Neuve, exploité depuis plusieurs siècles, est un immense choc : il est bel et bien possible de dépeupler la mer à grande échelle.

Une autre ressource, encore plus stratégique, focalise aussi l'attention dans ces années : les nodules polymétalliques, ces concrétions minérales que l'on trouve au fond

de certains océans et qui sont riches notamment en cobalt, en cuivre et en manganèse. La crainte est qu'une course s'engage entre les États (industrialisés), à l'échelle mondiale, pour s'emparer de ces richesses. Et qu'à l'accaparement de cette ressource du futur s'ajoutent des dégradations de grande ampleur générées par leur exploitation. La mer, encore une fois, s'affirme comme un commun à protéger. Et c'est tout sauf un hasard si, en 1970 et 1971, on forge à son propos deux nouvelles expressions promises à un bel avenir : celles de *world commons* et surtout de *global commons* (« communs globaux⁽⁷⁾ »). Avant de désigner le climat chez William Nordhaus⁽⁸⁾ et de devenir un vocable omniprésent dans le débat environnemental, le commun global dont il est question au départ, ce sont bien les mers, promises à la tragédie décrite par Hardin.

Mais qu'est-ce qu'un commun (*commons*) ? C'est Hardin qui intronise l'usage du terme aux États-Unis et en fixe le sens dans la foulée⁽⁹⁾. Mais, précisément, la signification

(4) SCOTT GORDON H. (1954), "The economic theory of a common-property resource: the fishery", *Journal of Political Economy* 62-2, pp. 124-142.

(5) CHRISTY F. T. & SCOTT A. (1965), *The Common Wealth in Ocean Fisheries*, Baltimore, The Johns Hopkins Press.

(6) FINLEY C. (2017), *All the Boats on the Ocean: How Government Subsidies Led to Global Overfishing*, Chicago, University of Chicago Press.

(7) ROSS W. M. (1971), "The Management of International Common Property Resources", *The Geographical Review*, vol. 61/3, pp. 325-338.

(8) NORDHAUS W. D. (1994), *Managing the Global Commons. The Economics of Climate Change*, Cambridge Ms., MIT Press.

(9) Résultat basé sur une analyse exhaustive des archives du NYT et du Washington Post, ainsi que de bases de données d'articles scientifiques.

qu'il lui donne est, dès le départ, contestée. Parmi les premières réactions à l'article de *Science*, il y a ainsi celle de l'économiste Siegfried von Ciriacy-Wantrup. Dès 1971, il souligne que Hardin confond *res nullius* et *res communis* : selon lui, il a pris pour un « commun », ce qui est en fait une ressource en libre accès (*open access*). Dans les années 1970 ce distinguo devient un enjeu intellectuel et politique de premier plan, en lien avec la question du gouvernement des mers et des littoraux. En effet, les politiques publiques, notamment nord-américaines, des années 1970 se réclament du raisonnement de Gordon et Hardin. Si les ressources sont des communs voués à la tragédie, concluait ce dernier, seules deux solutions s'imposent : une privatisation ou un contrôle étatique. Les services gouvernementaux reprennent ce raisonnement pour prôner une intervention beaucoup plus grande de l'État – soit dans le cas des États-Unis et du Canada, de leurs États fédéraux respectifs – en matière de régulation et de contrôle des pêches. L'adoption de zones exclusives fixées à 200 miles par la plupart des pays occidentaux⁽¹⁰⁾, au cours de la décennie 1970, renforce encore l'importance des enjeux : les États ont désormais le contrôle de l'essentiel des stocks, qui y sont localisés. Pour les États-Unis, c'est le Magnuson-Stevens Act qui, en 1976, fédéralise les politiques de pêche et acte l'adoption des 200 miles.

Ce contexte socio-politique très particulier provoque un « effet de savoir » qui va mettre au jour un continent entier de pratiques, pour certaines très anciennes, pour d'autres beaucoup plus récentes, de gouvernement communautaire des ressources et des écosystèmes marins. Elles sont le pendant de celles, beaucoup mieux connues et beaucoup plus étudiées, concernant ce que l'on appelle en France les « communaux⁽¹¹⁾ » : les terres et les outils possédés et utilisés en commun par les communautés (forêts, pâtures, landes, tourbières, mais aussi four ou pressoir). Ces dernières ont connu en Europe, depuis l'époque moderne, de nombreuses vagues d'enclosure – privatisation ou mainmise des États – dans lesquelles Marx avait identifié (s'agissant de l'Angleterre) l'origine même du capitalisme.

Au départ, il y a la critique du modèle d'un commun assimilé au libre accès. En la matière, le cas le plus emblématique est celui mis en lumière par James Acheson à propos des communautés de pêcheurs de homards du Maine (États-Unis). Son enquête fait suite à une expérience personnelle malheureuse, s'étant lui-même engagé dans cette pêche. Le sabotage de ses engins mit immédiatement un terme à ses tentatives. Il convertira cette expérience en une thèse d'anthropologie et un livre⁽¹²⁾, dans lequel il documente l'existence d'un système informel d'appropriation de la mer littorale, avec une répartition des sites entre pêcheurs et l'usage de la force pour la faire respecter. La mer est bien ici un « commun ». Mais pas dans le sens de Hardin, parce qu'elle se trouverait en libre accès. Mais plutôt en tant que ressource gérée par une communauté et soumise à des droits d'accès et d'usage qui en organisent l'exploitation, minimisent les tensions et maintiennent l'intégrité de la ressource. Ce qui se révèle, c'est ce qu'experts et institutions internationales appellent aujourd'hui des *terri-*

torial use rights in fisheries ou des *traditional marine tenure* : des règles informelles, échappant aux États, qui organisent pourtant l'exploitation économique de pans entiers des eaux littorales⁽¹³⁾. Ces formes de projection d'un contrôle communautaire ont par la suite été identifiées en de nombreux points du globe, de l'Océanie à l'Amérique du Sud⁽¹⁴⁾. Elles connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt chez les chercheurs en sciences sociales travaillant sur l'économie et l'histoire des communs.

Mais quid de la tragédie annoncée par Hardin, s'agissant des ressources en poissons ? C'est l'autre grand acquis des recherches menées sur ces questions depuis les années 1970 : aux deux extrêmes du spectre, le cas de communautés pratiquant une pêche industrielle mécanisée et celui de communautés autochtones exploitant la mer en recourant à des méthodes « traditionnelles ». Les analyses de ces situations dissemblables convergent pour déstabiliser les raisonnements simples et remettre en question les solutions *top-down*.

L'anthropologue Fikret Berkes a joué un rôle clé dans l'étude et la valorisation des communs maritimes : il a travaillé sur toute une série de communautés littorales, de l'Amérique du Nord au Brésil. Mais son cas le plus célèbre est celui des pêcheries des Indiens Cree de la James Bay, au Canada. Grâce à une longue enquête de terrain, il a pu montrer plusieurs choses. Tout d'abord que leur pêche, utilisant des moyens pourtant simples (aucune mécanisation), avait un réel impact sur la structure des populations halieutiques. Ensuite et surtout, que les Cree déploient toute une gamme de pratiques vernaculaires contribuant à la bonne exploitation et à la conservation des stocks sur le long terme. Parmi ces pratiques : une rotation dans le choix des lieux de capture, une régulation informelle des types de filet, une éthique reposant sur un non gaspillage des prises et sur la frugalité. Soit toute une constellation anthropologique de structuration d'un « commun », au sens du gouvernement communautaire d'un écosystème, dans le sens de la conservation et de la distribution de droits et de prérogatives au sein du groupe⁽¹⁵⁾. Ce n'est pas là un cas isolé : il s'agit en effet d'un registre de pratiques

(10) Ces dispositions sont formalisées et codifiées en droit international en 1982, lors des accords dits de Montego Bay.

(11) La bibliographie est immense. Nous nous contenterons ici de citer : pour l'Angleterre, NEESON J. (1996), *Commoners: Common Right, Enclosure and Social Change in England, 1700-1820*, New York, Cambridge University Press, et, pour la France, VIVIER N. (1998), *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France de 1750 à 1914*, Paris, Publications de la Sorbonne.

(12) ACHESON J. (1988), *The Lobster Gangsters of Maine*, London, University Press of New England.

(13) CHRISTY F. T. (1982), *Territorial use rights in marine fisheries: definitions and conditions*, FAO Fisheries, Technical Paper 227, Rome, FAO.

(14) Pour un cas classique, voir RUDDLE K., "The organization of traditional inshore fishery management systems in the Pacific", in NEHER P. A., ARNASON R. & MOLLETT N. (1989) (eds.), *Rights Based Fishing*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishing, pp. 73-85.

(15) BERKES F. (1977), "Fishery Resource Use in a Subarctic Indian Community", *Human Ecology* 5(4), pp. 289-307.

Photo © Jeffrey Rotman/BIOSPOTO



Mise en place par un pêcheur du Maine de casiers à homards.

« La mer est un "commun" non pas parce qu'elle se trouverait en libre accès, mais plutôt parce que c'est une ressource qui est gérée par une communauté et qui est soumise à des droits d'accès et d'usage qui en organisent l'exploitation, minimisent les tensions et maintiennent l'intégrité de la ressource. »

sociales qui a été documenté dans bien d'autres contextes maritimes⁽¹⁶⁾.

D'autres études ont documenté le rôle néfaste joué par certaines formes d'intervention de l'État, notamment dans le cas des pêcheries industrielles. Le cas de Terre-Neuve a beaucoup été étudié de ce point de vue. Au départ, il y a l'afflux de bateaux de pêche étrangers opérant dans la zone, mais en-dehors des eaux territoriales, et se livrant à un véritable pillage du milieu. La réaction de l'État se résume à des aides, des encouragements et des subventions aux pêcheurs locaux, pour pousser à une croissance et à une industrialisation de leur flotte, dans la perspective de la création de la zone exclusive des 200 miles. D'où, *in fine*, une situation économique désastreuse pour les populations littorales, lorsque cette surexploitation organisée parachève l'effondrement des grands bancs⁽¹⁷⁾. Les logiques industrielles et capitalistiques promues par l'État ont mené à la catastrophe (surendettement, faillites, désastre écologique), déstabilisant et les populations littorales et les milieux.

Ces différents travaux d'anthropologues ont joué un rôle décisif, dans la décennie 1980, pour la « redécouverte » des communs en tant qu'institution organisée et la mise en évidence de leur efficacité socioécologique. On en trouve des traces dans l'œuvre-clé d'Elinor Ostrom, son ouvrage *Governing the Commons*, qui fit beaucoup pour catalyser cette prise de conscience⁽¹⁸⁾. Les océans constituent ainsi, depuis près de quarante ans, un terrain de mise à l'épreuve des théories des communs et d'exploration des

formes communautaires de gestion des écosystèmes. Or, en dépit d'une littérature abondante sur la question, en particulier dans le monde du développement, les cas concrets d'assemblages institutionnels États/communautés, fondés sur des formes de régulation décentralisées mais interconnectées aux échelles régionale, nationale et internationale, restent rares. L'enjeu est immense : la dégradation des écosystèmes marins est aujourd'hui un défi écologique majeur, tant la surexploitation des stocks de poissons a atteint des niveaux critiques. Les communs n'y suffiront pas : l'interdiction de certains engins de capture (songeons à la pêche électrique), de certains types de pratiques (la pêche en eaux profondes) et la création de zones marines protégées sont essentiellement du ressort des États et constituent des enjeux diplomatiques, économiques et même stratégiques. Mais rien ne se fera, dans les riches zones littorales, sans de nouvelles architectures institutionnelles alliant communautés, pouvoirs locaux et États : cette polycentricité – chère à E. Ostrom – est certainement l'une des clés pour parvenir à une pêche durable et respectueuse des écosystèmes marins.

(16) JOHANNES R. E. (1978), "Traditional Marine Conservation Methods in Oceania and their Demise", *Annual Review of Ecology and Systematics* 9, pp. 349-364.

(17) McCAY B. (1978), "Systems Ecology, People Ecology, and the Anthropology of Fishing Communities", *Human Ecology* 6(4), pp. 397-422.

(18) OSTROM E. (1990), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, New York, Cambridge University Press.